

# POLITIQUE SOCIALE ET DROITS DE L'HOMME

---

Chez Moraless LTD, nous reconnaissons que notre capital humain est la pierre angulaire de notre succès. Notre Politique Sociale et Droits de l'Homme constitue le socle de notre gestion des Ressources Humaines à travers toutes nos implantations. Cette politique est une déclaration d'engagement envers nos six valeurs fondamentales : l'Adaptabilité, l'Excellence, l'Engagement, l'Intégrité, la Disruption et la Solidarité.

**PRÉPARÉ PAR :**  
Le Directeur Général

## **Gouvernance et champ d'application**

Sous la supervision du Comité de Direction et du Président-Directeur général, cette politique s'applique à l'ensemble de nos activités et sites opérationnels. Ses principes guident nos actions, à tous les niveaux de notre entreprise et tout au long de notre chaîne de valeur.

## **Respect des droits de l'Homme**

Chez Moraless LTD, nous nous engageons pleinement à respecter les droits de l'Homme universels, sans discrimination. Nous condamnons catégoriquement toute forme de travail des enfants et de travail forcé, et nous disposons de procédures rigoureuses pour prévenir ces risques dans notre chaîne de valeur. Notre engagement est ancré dans les principes internationaux et les réglementations locales, et nous encourageons la transparence et la responsabilisation.

## **Temps de travail et rémunération**

Nous nous engageons à respecter les lois en matière de temps de travail, de rémunération et d'avantages sociaux dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Nos politiques salariales sont équitables et dynamiques, récompensant les performances individuelles et favorisant le développement professionnel de nos collaborateurs.

## **Gestion des carrières et formation**

La formation continue est au cœur de notre engagement envers nos collaborateurs. Nous les encourageons à exprimer leurs aspirations professionnelles et nous les accompagnons dans leur développement de carrière à travers des plans de formation adaptés à leurs besoins et aux exigences de l'entreprise. La mobilité interne est favorisée afin de répondre aux besoins évolutifs de l'organisation.

## **Valorisation de la diversité**

Chez Moraless LTD, nous célébrons la diversité comme une source de richesse et de dynamisme. Nous nous engageons à créer un environnement de travail inclusif, exempt de toute forme de discrimination, où chaque individu est valorisé pour ses compétences et ses contributions uniques. Nous œuvrons pour une culture d'égalité des chances et de respect mutuel, conformément à nos politiques internes et aux lois en vigueur.

## **Santé et sécurité**

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont notre priorité absolue. Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain, en respectant les normes de sécurité et d'hygiène les plus élevées. Notre politique de santé et sécurité vise à prévenir les risques professionnels et à garantir le bien-être physique et psychologique de notre personnel.

## **Équilibre entre vie professionnelle et vie privée**

Nous sommes conscients de l'importance capitale de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour le bien-être de nos collaborateurs. Ainsi, nous proposons des mesures de flexibilité telles que des horaires aménagés et la possibilité de télétravailler, offrant ainsi à nos employés la possibilité de concilier au mieux leurs obligations professionnelles et personnelles.

## **Travail à distance: Flexibilité et Productivité**

Moraless LTD a institué le télétravail pour ses agents, formalisant cette nouvelle méthode de travail au moyen d'une charte spécifique. Le télétravail est proposé sur une base volontaire à tout agent de production éligible. Les collaborateurs en télétravail bénéficient des mêmes droits que ceux travaillant sur site, qu'il s'agisse de droits individuels (formation, rémunération) ou collectifs (élection des représentants du personnel, avantages collectifs).

## **Liberté d'association et droit de négociation collective**

Dans le cadre de notre Politique Sociale et Droits de l'Homme, chez Moraless LTD, nous accordons une importance primordiale à la liberté d'association et au droit de négociation collective de nos collaborateurs. Nous respectons pleinement leur droit de former ou d'adhérer à un syndicat, ainsi que leur liberté de rechercher une représentation et de mener des négociations collectives, en conformité avec les lois locales, et ce, sans craindre de représailles.

## **Contrôle du document**

Nom du document : Politique sociale et droits de l'Homme

N° de version : 1

Auteur du document : Makboul-Houssen Youssouf

Date d'effet : 01/03/2022

Fréquence de révision : annuelle